



Assemblée générale

Distr. limitée
20 novembre 2006
Français
Original : anglais

Dixième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen et Palestine : projet de résolution

Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Cuba, Guinée, Indonésie, Malaisie, Mali, Myanmar, Namibie, Pakistan, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Sierra Leone, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe

